

NOSTO COUMMUNO

— LE JOURNAL DE LA COMMUNE DE BIERT —



AUTOMNE 2020

VIVE LA COMMUNE

N° 48



NOUVELLES DU BLASON DE BIERT

« Le changement, c'est maintenant »

On a changé le blason de Biert !

Sûr qu'il n'y avait rien à faire de plus urgent ! Et pourtant... J'explique !

Biert, longtemps intégré (comme Le Port) à la commune de Massat, n'a jamais constitué une seigneurie, baronnie, comté, duché ou marquisat. Sinon ça se saurait ! Et donc, pas de féodales armoiries, pas de blason médiéval, rien... quel dommage !

Mais Biert a vaillamment conquis son autonomie par rapport à Massat en 1851. Et a fêté ça dignement en 2001 ! (150^{ème} anniversaire de la création de la commune). Expo, carnaval, danses, photos...

Un peu plus tard fut proposé un blason de fantaisie pour faire joli sur les papiers à en-tête de la mairie et sur les flancs ou capots des véhicules municipaux. Ce blason est : « de gueules à la cloche d'argent, chapé ployé d'or, chargé de deux feuilles de chêne de sinople ». Sic ! En clair il y a une cloche (le village) et deux feuilles vertes de chêne (les vallées). Bien, et alors ?

Alors, il y a quelques années, Jean-Claude Gaubert, du Besset, écrit ses deux très intéressants petits livres consacrés aux habitants du secteur allant du Coulat à Encenou et Lubac, ravivant le souvenir de beaucoup d'anciens qu'il avait connus dans son jeune temps avant l'exode rural.

Un des opuscules est intitulé « **Las Fueilhos de Fatch** » en occitan local. Traduction :

« **Les feuilles de hêtre** ».

P.S. : Le coût financier de cette opération est dérisoire : quelques dizaines d'euros, et puis, quand on aime les hêtres, on ne compte pas !

P.P.S. : Cette opération symbolique avait été proposée par mes soins au précédent conseil municipal qui l'avait acceptée, mais pas mise en œuvre.

Le blason biertois n'ayant rien d'officiel, sa modification a lieu sans délibération ni vote, par entente tacite au sein de la nouvelle équipe.

Je tiens à remercier Guy Prince pour ses conseils judicieux et Christian Lammens qui s'est occupé du graphisme de la feuille de hêtre.

Jean-Claude Gaubert, à l'origine de tout ceci, a également donné chaleureusement son aval.

Fiet Hendriks a eu la gentillesse de taper ce texte et de rendre possible son arrivée au journal.

Pourquoi ? Parce que c'était le surnom que les villageois « Lei de Biert », ceux de Biert village donc, utilisaient pour parler des habitants des écarts, des vallées, des hameaux : les « **feuilles de hêtre** », sous entendu pas de bien grande valeur, pas grand chose, aucun intérêt. Forme de moquerie, pas trop méchante, des très relatifs riches du village par rapport aux fauchés des hauteurs.

En apprenant cette historiette sympathique et bien oubliée, mon sang ne fit qu'un tour !

Il fallait venger ces réprouvés, laver leur honneur, anoblir en quelque sorte de façon solennelle et posthume (quoique...) le menu peuple des vallées perdues de Biert !

Et c'est pour cela, mes chers concitoyens biertois, gens d'en bas et gens d'en haut, « ceux qui croyaient au ciel et ceux qui n'y croyaient pas », c'est pour cela qu'une des deux orgueilleuses feuilles de chêne a cédé sa place à une frêle et humble feuille de hêtre sur notre blason communal chéri. La cloche n'a pas bougé !

Les Biertois fins et subtils qui forment la grosse majorité des habitants de la commune saisiront aisément la portée symbolique de l'opération « fueilhos de fatch »...

Et donc plus que jamais « Tous ensemble, on y arrivera »!

Hélios Minguez, maire-adjoint, délégué à la culture et au patrimoine.

UN ART DE VIVRE, LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE, par Gilbert Lazaroo, Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens, le temps est venu, pour la nouvelle municipalité, après 5 mois de gestion, de revenir sur ce qui était un des principes fondateurs de son programme : la démocratie participative, c'est-à-dire la construction d'un bien-vivre-ensemble respectueux de l'autre et de l'environnement.

A Biert, la participation était de 71% contre 58% au premier tour pour l'Ariège. Si ce taux montre l'intérêt des citoyens pour un scrutin électoral local, il révèle aussi une volonté d'implication civique bien supérieure au taux national qui est de 44,6%.

Une attente existait bien pour un plus grand échange entre les élus et la population et nous avons voulu la promouvoir pour le village et ses hameaux.

Pour cela nous avons instauré les jeudis du vivre-ensemble pour expliquer la forme qu'allaient prendre ces consultations.

D'autres expériences de ce type ont démarré dans différents villages et villes de France. Elles sont apparues suite à de nombreux signes de la crise des démocraties représentatives, entre autres la hausse de l'abstention électorale chez les jeunes et les catégories populaires, la défiance des citoyens à l'égard des gouvernants, les principes d'égalité mis à mal, les différences entre promesses électorales et leur mise en œuvre ...

A Biert nous voulons, à travers cette idée de gouvernance participative, faire collaborer tous les citoyens à la politique municipale et si possible créer des commissions sur des projets choisis par les habitants. C'est une forme de consultation citoyenne supérieure aux conseils de quartiers des villes de plus de 80000 habitants au pouvoir essentiellement consultatif depuis la loi de 2002 ou au référendum local à la seule initiative des élus en 2003.

Une de nos premières consultations a été le rendez-vous pris avec les habitants concernés par la sécurisation de la D618. Des propositions concrètes relevant de la réalité du terrain et des conditions de leur vie sont apparues clairement à travers leurs doléances pour étayer notre travail avec la DDE.

La dernière réunion, le 24 septembre, avait pour objectif de cerner des priorités concernant les projets d'aménagement de l'espace culturel et social biertois. Quelques projets se sont dessinés : la construction d'une salle culturelle ou d'une halle, ou encore d'un espace de grandes dimensions pour des réunions publiques. Ces projets sont encore à travailler au plus près des besoins des Biertois.

Au niveau culturel, nous avons co-organisé avec Les Trois Chaises un concert de musique klezmer qui a rassemblé plus de 150 personnes, et nous avons accepté sur une initiative citoyenne qu'une actrice puisse profiter de la place de l'église pour s'y produire.

Par ailleurs, pour répondre à la défiance des citoyens envers leurs élus, nous ouvrons les conseils municipaux à la participation effective dans le débat public aux citoyens. En effet ceux-ci peuvent désormais intervenir dans une discussion à l'ordre du jour en demandant un arrêt momentané de la séance.

Si nous parvenons lors des échanges argumentés à suivre un processus de délibération lisible et conduit équitablement par tous, nous parviendrons à dégager un intérêt général.

Nous désirons que la légitimité d'une décision en démocratie se fonde sur la mobilisation au préalable de tous les citoyens concernés par le débat.

Un consensus ne peut émerger sans la confrontation publique des points de vue, garantissant ainsi la transparence de la démocratie représentative.

Nous sommes, dans cette municipalité, des artisans de la participation, c'est-à-dire que tout reste à construire et qu'il nous apparaît indispensable de créer des liens de confiance et de clarté entre les citoyens. Pour cela, nous avons besoin de vous.

LA LONGUE QUÊTE DE BIERT...



En pénétrant dans la salle de réunion du conseil municipal, le regard du citoyen biertois ou du visiteur est attiré par une grande photo couleur apposée sur le mur de gauche. Plus d'une centaine de personnes désormais immobiles est immortalisée par la magie photographique !

Que représente cette photo et quel mystère cache-t-elle ? Seule une minuscule languette cartonnée et poussiéreuse offre une première réponse :

***« 150ème anniversaire. Samedi 25 août 2001. »
Mais de quel anniversaire s'agit-il ?***

DE L'ENTITÉ FÉODALE À LA CRÉATION DU DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

Depuis des temps immémoriaux, un regroupement de population baptisé Biert, parfois orthographié Viert, occupe une place privilégiée au sein d'une belle vallée dominée par deux émergences calcaires : les deux Kers, celui de Massat et de Biert.

Au cours du XII^e siècle, le pays du Couserans est élevé en vicomté dépendante des comtés du Comminges, avant de passer au XVI^e siècle aux mains des seigneurs de Foix-Rabat et de Sabran. La haute vallée massatoise est partagée en deux entités : la seigneurie de Massat avec les localités de Biert et du Port et la seigneurie de Bousenac-Rivièrevert, toutes deux indépendantes et peuplées.

En 1667, Louis de Froidour, grand intendant des Eaux et Forêts notait déjà que « Massat était un village fort considérable ».

En 1741, les premières données statistiques font état de 3612 habitants pour le bourg de Massat (Biert, Le Port compris) alors que Saint-Girons peine à dépasser les 2 000 habitants.

En 1831, les Massatois sont au nombre de 9 322, chiffre qui ne sera jamais dépassé.

Le « quartier » de Biert est donc intégré dans le bourg de Massat comme simple hameau, possédant sa propre église dont la construction serait datée de 1550. Mais déjà, pour de multiples raisons, les habitants de Biert se sentent à l'étroit sous la tutelle massatoise. Avant la Révolution de 1789, ils le font savoir par écrit, en 1785 et 1787, mais... fin de non recevoir.

Les constituants de 1790 suppriment les entités de l'Ancien Régime pour créer, entre autres, deux nouveautés : le département et la commune. Ainsi, après moult péripéties, le département de l'Ariège est-il créé en lieu et place de la seigneurie de Massat. Quant à la commune de Massat, elle devient chef-lieu composé de deux sections : Biert et Le Port. En 1792, le premier maire de la commune est un Galy Gasparou prénommé Elzéar. Il occupera le poste de premier magistrat jusqu'en 1803, assisté de conseillers municipaux nommés par les deux sections récemment créées.

DE LA RÉVOLUTION DE 1789 À CELLE DE 1848

En 1828, Biert renouvelle sa demande accompagnée cette fois-ci de la section du Port. Malgré la volonté du ministre de l'Intérieur de prendre en compte cette revendication, l'épisode de la guerre des Demoiselles repousse à 1832 un nouvel examen par le conseil municipal du projet de séparation qui cette fois est approuvé à la quasi majorité.

Ainsi les conseillers biertois et du Port croient-ils tenir le « bon bout », sans se douter que les très vives réactions du maire de Massat, Hyppolite Galy Gasparou entraînent le conseil municipal massatois à ajourner la délibération de novembre 1832.

...VERS L'INDEPENDANCE COMMUNALE



Croix érigée en l'honneur de la commune au bout de l'allée du Prat- Besial à Biert

Mais pourquoi les Biertois tiennent-ils tant à leur indépendance ?

Un rapport ultérieur de la 16ème commission des intérêts communaux et départementaux apporte d'abondantes précisions qui peuvent se résumer ainsi : l'étendue du territoire et son caractère accidenté « rendent les communications très difficiles et les déplacements coûteux et pénibles ». En effet le chemin des diligences appelé autrefois la « vieille route » est la seule voie de communication entre Biert et Massat. Située côté nord des deux Kers, cette route est de fait difficilement praticable les 2/3 du temps. De plus, « les habitants des parties rurales, sans avoir aucun avantage dont jouissent les habitants de l'agglomération centrale, supportent une bonne partie des charges de la ville de Massat », ce qui explique pourquoi une grande partie de la population pauvre est obligée de s'expatrier pour trouver ailleurs ses moyens d'existence.

Les obstacles s'accroissent donc et les décisions sont sans cesse ajournées. Trop, c'est trop ! Dans le contexte de la Révolution de 1848, les habitants réunis sur la place publique de Biert se soulèvent violemment et il faut tout le prestige modérateur des élus pour apaiser cette manifestation.

Face à un nouveau préfet récemment nommé par la IIème République, Biert et Le Port relancent, en septembre 1848, leur dossier séparatiste. De plus, l'enquête de commodo et incommodo de juin 1849 est entièrement favorable au projet (480 déclarations pour, 37 contre).

Mais, dans une ultime manœuvre, le conseil municipal de Massat de août 1849 émet le vœu de diviser la commune en 5 sections au lieu de 3. En effet, puisque les hameaux de Liers et du Sarailé-Bernède possèdent chacun une église, pourquoi ne posséderaient-ils pas leur propre mairie ?

Evidemment, les sections de Biert et du Port, conscientes de la manœuvre massatoise, s'y opposent fermement, lors des réunions du conseil d'avril et de mai 1850. Quoi qu'il en soit, leur indépendance est, une fois de plus, renvoyée aux calendes... ariégeoises.

1851, L'ANNÉE DE L'INDÉPENDANCE ET SES CONSÉQUENCES

Enfin, en juin 1850, le préfet appuyé par le conseil général, considérant que la séparation est inévitable, préconise que soient créés trois chefs-lieux de nouvelles communes.

Finalement, le ministre de l'intérieur informe que le projet sera soumis aux délibérations de l'Assemblée nationale à partir du 23 janvier 1851.

En 1831 le bourg de Massat, Biert et Le Port compris, recense 9 322 habitants.

Dans sa séance du mercredi 12 février 1851, l'Assemblée nationale adopte les projets de loi ainsi rédigés :

Article 1er : La section de Biert est distraite de la commune de Massat, arrondissement de Saint-Girons, département de l'Ariège, et érigée en commune distincte dont le chef-lieu est fixé à Biert.

L'article 2 est identique et concerne la commune du Port.

Le 22 mars 1851, le préfet désigne M. Piquemal Alexis, adjoint au maire de Massat, comme maire provisoire de la commune de Biert dont la population est évaluée à 2 565 habitants. Quant à la section du Port dont la population s'élève à 2 442 habitants, elle devient elle aussi une commune à part entière. Dès lors le gros bourg de Massat qui se targuait d'être la

plus grosse entité du département, se contente de 3922 habitants.

Le partage effectué sur des limites cadastrales occasionne quelques bizarreries dont l'une prêle à sourire aujourd'hui. Tartein, hameau limitrophe de la rive droite, possède cette particularité unique : ses habitants sont « vivants de Biert, morts de Massat », c'est-à-dire déclarés à leur naissance à la mairie de Biert et enterrés à Massat !

A l'annonce de la bonne nouvelle, les Biertois fêtent joyeusement le statut communal de leur territoire obtenu après plus de soixante ans de débats interminables, de violences verbales, d'interventions plus ou moins intéressées et de perte de temps. Aucun document ne retrace, hélas, quelle fut l'ampleur des réjouissances.

Seule traduction tangible de ce combat victorieux, la croix érigée en l'honneur de la commune située au bout de l'allée du Prat-Besial à Biert.

Par contre, le centenaire de la commune en 1951 fut dignement fêté. De nombreux documents et photos retracent cet événement malgré la forte diminution de la population. En effet, le recensement de 1951 dénombre 512 habitants. Les deux guerres mondiales et l'exode rural sont passés par là.

En 2001, à l'initiative de trois Biertois dont un élu du conseil municipal, conscients qu'ils ne vivraient pas le 200ème anniversaire, une association est fondée : « Biert 2001 » qui devient une année plus tard « Biert Aoué ». Son but : fêter dignement le 150ème anniversaire.

Ce fut, en effet, l'occasion de folles journées !

Le bouclier de Brennus fut même brandi sur le seuil de la mairie par des supporters fiers de toucher le sacro-saint talisman ! De cette épopée, demeure la photo couleur de celles et ceux qui participèrent activement à ce 150ème anniversaire, en un lieu symbolique de notre indépendance si chèrement acquise : notre mairie !

Guy de Pilhes.

En 1951, pour le 100ème anniversaire, élus et habitants n'ont pas hésité à se déguiser pour un mariage de carnaval...

(page de droite, en haut)

50 ans plus tard, le mariage carnaval est reproduit pour le 150ème anniversaire de la commune.

(page de droite, en bas)



Un grand moment des fêtes de 2001 :

le maire Yves Sutra accueille le bouclier de Brennus, trophée suprême en rugby.

Il est apporté par Xavier Garbajosa, joueur du Stade Toulousain, ici en T-shirt noir, 32 sélections en équipe de France.



rang du fond :
 Manuël, Marcel Mirouze de Lasserre, Albert du Marnit, Roger Dégeilh, Jean Gaubert de Pistàn, Germain Loubet de Médaci
 rang de devant :
 Baptiste Rivière de Fayetthé, Baptiste Pagès, David Piquemal Tabou, Jean-Marie Mirouze du Guin, Baptiste Piquemal Guilhaumarou

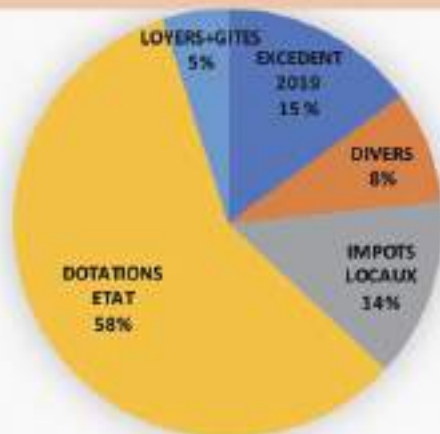


De gauche à droite : le père de la mariée (Jean-Claude Marcel) ; le maire (Jean-Marie Servat « Pailhares ») ; la lectrice (Yvonne Pagès) ; la mère de la mariée (Guy Prince) ; le marié (Jean-Luc Mirouze) ; la mariée (Gérard Pagès) ; le curé (Jacques Degeilh).

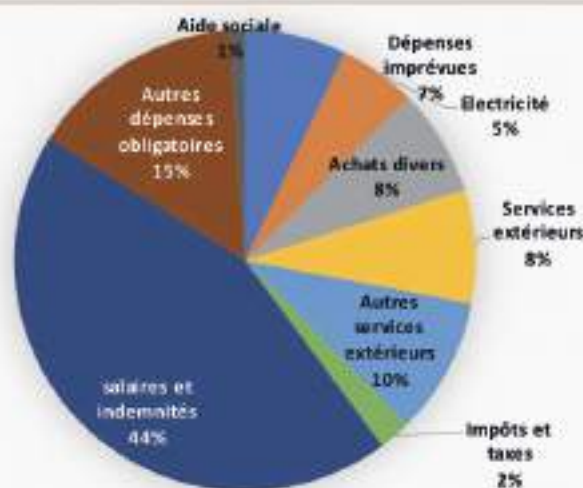
BUDGET 2020

En raison du report de l'entrée en fonction des conseils municipaux, notre budget a été voté par la nouvelle équipe le 17 juillet. Il a repris quasiment intégralement le projet de la municipalité sortante, d'autant qu'en milieu d'année une bonne partie des dépenses de fonctionnement avaient été engagées. Par délibération le conseil a par ailleurs rejeté une demande d'augmentation des taux des impôts fonciers demandée par la Communauté de Communes dans le but d'harmoniser les fiscalités sur le territoire. Cette décision prise pour ne pas pénaliser le budget des ménages en temps de crise a entraîné une « perte » de recettes de 2.000 €. Il faut aussi savoir que la suppression de la taxe d'habitation, « compensée » par une dotation de l'Etat est figée sur la base 2017 ...

C'est sur le budget d'investissement que le conseil municipal est intervenu. Deux grosses dépenses étaient prévues : la route de Carabas et des travaux dans le garage Servat, future salle polyvalente. Concernant la route de Carabas, le projet a été maintenu car faisant partie d'un ensemble de travaux, en partie payés par l'entreprise forestière et par une subvention de l'Etat. Quant au garage Servat, le conseil a décidé de reporter les travaux en 2021, le



FONCTIONNEMENT	RECETTES
EXCEDENT 2019	69 183,00
DIVERS	39 400,00
IMPOTS LOCAUX	63 000,00
DOTATIONS ETAT	270 067,00
LOYERS+GITES	23 000,00
	464 650,00

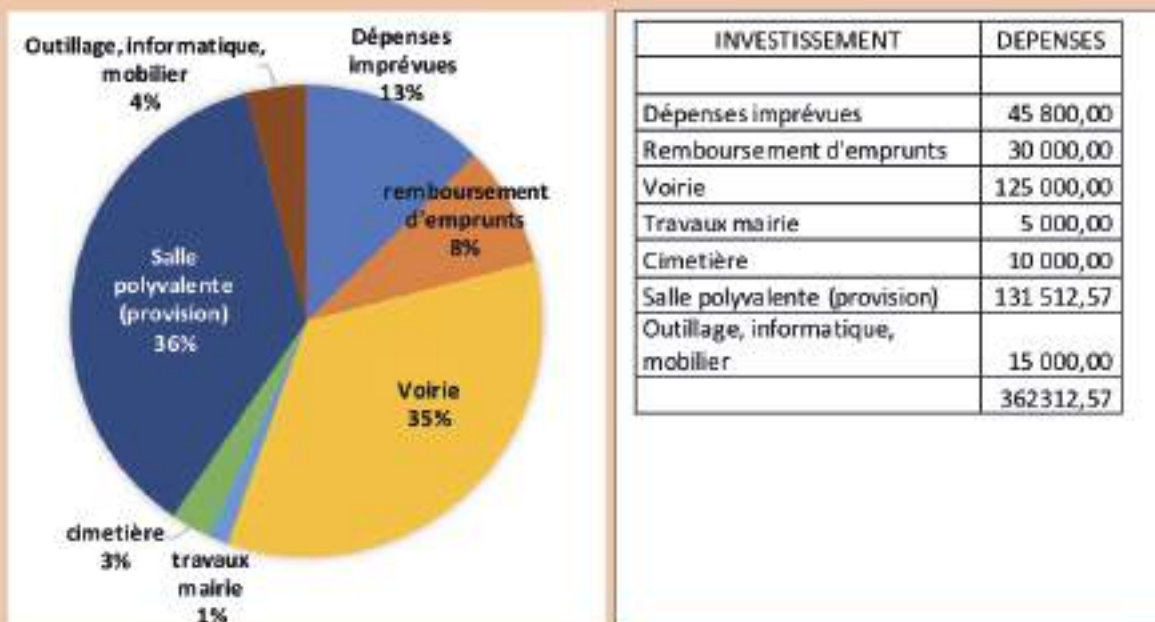
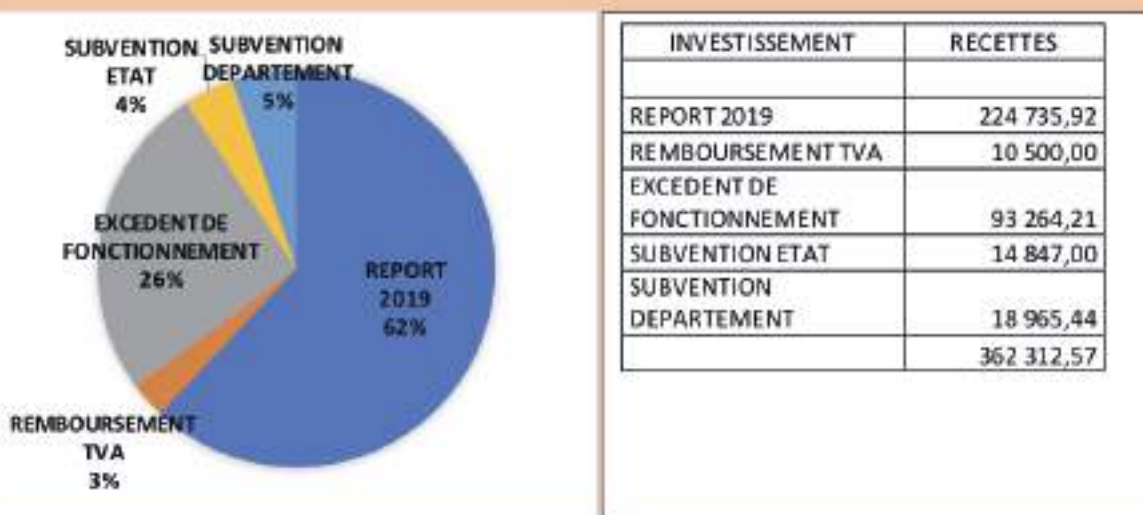


FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
Dépenses imprévues	33 112,00
Electricité	25 000,00
Achats divers	35 000,00
Services extérieurs	37 000,00
Autres services extérieurs	44 600,00
Impôts et taxes	10 500,00
Salaires et indemnités	204 700,00
Autres dépenses	69 738,00
Aide sociale	5 000,00
	464 650,00

BUDGET 2020

temps d'envisager un projet plus global en concertation avec les habitant-e-s. La subvention obtenue et la provision 2020 ont été reportées sur 2021.

L'endettement actuel de la commune est relativement important puisqu'il s'élève à 246.000 € à rembourser jusqu'en 2030, avec des annuités de 36.500 € jusqu'à la fin du mandat. La marge de manoeuvre pour un nouvel emprunt est faible, l'auto-financement et le maximum de subventions seront recherchés pour les futurs projets.



Ça bouge à Biert !

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Les Jeudis du Vivre Ensemble

Trois rencontres ont eu lieu en juillet, août et septembre sur le thème « Quel espace culturel et social pour la commune ? ». En d'autres termes, la question des locaux de rencontres et d'activités. Un groupe spécifique a travaillé plus en détail (voir ci-dessous). La première rencontre, animée par Julien Cueille, professeur de philosophie, résident

leur demande leur avis. C'est une habitude à créer ». Voilà pourquoi nous continuons dans cette voie par l'intermédiaire de ce journal qui offre une large place à l'expression libre, grâce aux interruptions de séance des réunions du conseil municipal, par le biais des groupes de travail que peu de gens encore ont rejoints, et dans le cadre



Deuxième rencontre des Jeudis du Vivre Ensemble, le 13 août.

secondaire à Biert, nous a permis d'échanger sur le cadre général de la démocratie participative. Un de ses messages : « Vous serez déçus ! ». Sans aller jusque-là, force est de reconnaître que la participation à ces « Jeudis » a été moins importante qu'espérée. Julien Cueille nous avait prévenus : « Les gens n'ont pas l'habitude qu'on

des réunions publiques, qui malheureusement sont empêchées ces temps-ci par la crise sanitaire. Le site internet de la commune est très régulièrement mis à jour et nous affichons les principales informations sur les panneaux répartis dans les hameaux.

Christian Lammens.

Groupe de travail culture et patrimoine

Constitué de conseillers municipaux (Herma Hagen, Laurent Dubois, Hélios Minguez), rejoints par des citoyens intéressés par l'action culturelle et la préservation du patrimoine (Claude Dequay, Mireille Cohendy et bien sûr Guy Prince).

Ce groupe de travail s'est réuni plusieurs fois dans le respect des règles sanitaires (en général à l'extérieur). La réflexion et le débat ont surtout porté sur l'absence de salle de réunions et d'activités sur la commune (en dehors de la salle multiactivités, petite, sans issue de secours et inaccessible aux personnes handicapées).

Un consensus se dégage en faveur de l'équipement du « garage » Servat pour une bonne part des activités associatives et autres.

Pour les rassemblements plus importants (fêtes, concerts, etc.) que le défunt vélum abritait, une structure à définir devrait voir le jour... un jour.

Pour l'instant, des difficultés liées à la nature du sous-sol marécageux doivent être précisées.

Des réunions citoyennes très suivies et animées ont également abordé ces thèmes et l'ensemble du conseil municipal œuvre pour faire aboutir ces projets dans des délais raisonnables !

A SUIVRE...

Hélios Minguez, maire-adjoint, délégué au patrimoine et à la culture.

NOUVELLES DE LA VOIRIE

Dès l'installation de la nouvelle équipe municipale, l'accent a été mis sur les travaux de voirie, garants d'une meilleure mobilité nécessaire à notre population disséminée dans les mille et une vallées biertoises.

A cet effet ont été réalisés :

La route de Carabas : goudronnage du dernier tronçon en partenariat avec la Communauté de Communes (meilleur niveau de subventions).

Le chemin rural carrossable du Ramé à la Bazerque : travaux d'amélioration : busage, fossés, apport de tout-venant.

Le chemin de la Ribérole : apport de tout-venant, mise en place par les riverains usagers selon les besoins.

La piste carrossable de Guirel : tracée au temps de l'AFP pour faciliter les activités des éleveurs,

cette route n'est pas encore officiellement communale. Très utilisée (actifs, scolaires...), un chantier participatif a été décidé pour l'amélioration des tronçons les plus problématiques par un effort conjoint (main d'oeuvre volontaire locale, soutien technique et matériaux fournis par la commune).

Travaux en prévision : Le règlement d'un problème à Bézirac (fuite d'eau et affaissement de la chaussée suite à des travaux effectués par la société Spie batignolles).

En conclusion (provisoire) : bravo et merci à nos vaillants employés municipaux, très activement épaulés par Max Tissot, le conseiller délégué à la voirie.

ÇA S'EST PASSÉ AU MOIS D'AOÛT

Malgré les conditions sanitaires qui ont contraint les associations biertoises à annuler les festivités prévues, le conseil municipal a répondu favorablement à deux propositions spontanées et participé activement à la tenue de deux événements culturels sur la place du tilleul.

Le 1er août, un concert de musique klezmer avec le groupe Les Klez, de Toulouse, en collaboration avec la librairie Les Trois Chaises de Massat. Près de 200 personnes étaient présentes et toutes ont ressenti avec émotion la rareté du moment. Les guirlandes lumineuses, la musique gaie et entraînante, le plaisir d'être ensemble en ces temps troublés.

Le 16 août, « Cours sans sac », un spectacle de rue, découvert par Barbara Calizzano au festival d'Ax-les-Thermes. Marion Pannetier, de la Compagnie Gai Tympan, court. Sans vraiment savoir pourquoi. Comme le temps, comme les

parents, comme la bourse, le lierre et les lièvres, comme les migrants pour un monde meilleur, comme l'amour qui court toujours... Le temps d'une pause, le temps d'une danse, elle questionne, abandonne, persiste, révolutionne... Pour continuer sa course, sans sac... Et faire sa propre révolution poétique.



Marion Pannetier, est curieuse mais surtout inquiète et désorientée par l'état du monde.

ALIENATION D'ANCIENS CHEMINS RURAUX

Le conseil municipal a décidé de lancer un recensement des propriétaires qui seraient intéressés par l'acquisition d'anciens chemins. Attention, pour l'instant il ne s'agit que d'un recensement, n'engageant en rien le conseil municipal à lancer la procédure sur toutes ou parties des demandes.

En application du code rural, il faut que les conditions suivantes soient réunies :

- le demandeur doit être propriétaire riverain du chemin
- le chemin ne doit plus être utilisé par le public

.../...

.../...

Au terme d'une enquête publique, en fonction des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal décidera ou non de procéder à la cession des chemins.

Le conseil municipal fixe comme suit la démarche : les coûts de la procédure seront supportés par les acquéreurs : frais d'enquête partagé au prorata du nombre de dossiers, frais de géomètre, de rédaction d'actes, prix du terrain, droits de mutation. Les opérations projetées ne pourront être retenues que si aucun conflit de voisinage n'apparaît.

Les personnes qui le souhaitent peuvent déposer en Mairie un dossier comprenant :

- un plan cadastral faisant apparaître le ou les chemins concernés, les parcelles mitoyennes et leurs propriétaires.
- un historique du chemin, expliquant les raisons de sa perte d'usage collectif, et sa situation d'usage actuel.

Les propriétaires riverains qui souhaitent déplacer l'emprise d'un chemin rural peuvent également se faire connaître. Ils doivent proposer un nouveau tracé du chemin dont ils s'engagent à céder à la commune l'emprise s'ils sont propriétaires, ou fournir l'engagement du propriétaire de céder à la commune la nouvelle emprise. Tous les frais engagés seront à la charge du demandeur.

BIERT 2032 DES PROJETS, UNE ENVIE DE CONCERTATION... MAIS LA COVID !

Samedi 14 novembre les conseillères et conseillers municipaux se sont réunis en séance de travail pour établir un document intitulé « **Feuille de route : Biert 2032** ». L'objectif étant de recenser l'ensemble des projets que nous avons identifiés comme importants à réaliser dans les douze ans qui viennent. Pourquoi douze ans ? D'aucuns ne manqueront pas de souligner que cela fait deux mandats ! Nous ne prédisons pas l'avenir, mais une vision sur le moyen terme est nécessaire autant pour planifier que pour financer.

Déjà à ce stade nous aimerions partager et échanger avec les Biertoises et les Biertois. Mais malheureusement, en raison de la crise sanitaire, des mesures de confinement et de la nécessité de prendre soin de tous, nous ne pouvons organiser les « Jueidis du Vivre Ensemble » ou toute autre réunion citoyenne.

Il nous a paru nécessaire de faire le point sur ces projets, de les exposer et d'expliquer notre démarche en toute transparence.

Parmi un ensemble de projets ambitieux et de nature à préparer notre commune aux défis qui l'attendent, nous en avons retenu deux.

La salle polyvalente

C'est le projet qui s'impose en priorité pour plusieurs raisons. Le conseil municipal précédent a acquis un garage au centre du village, appelé « garage

Servat ». Une première tranche de travaux avait été prévue, une somme budgétée sur 2020, et une subvention de l'État obtenue. Le nouveau conseil a décidé de reporter l'opération en 2021 et de faire l'ensemble des travaux en une seule fois en y ajoutant une somme sur le budget 2021. Après plusieurs réunions de concertation, et de travail, le projet retenu s'oriente vers une salle polyvalente pouvant à la fois servir de salle de réunions, d'activités diverses, et à la fois dotée d'équipements nécessaires à l'organisation de spectacles et de projections.

La relance de l'épicerie

Une conjonction d'opportunités nous amène à envisager la relance de l'épicerie et peut-être de la boulangerie. Les anciens locaux sont à vendre, la Région et d'autres partenaires potentiels soutiennent le projet dans sa phase d'étude.

Voilà, malgré les difficultés pour organiser une plus large consultation, les deux projets de la municipalité pour 2021. N'hésitez pas à donner votre opinion via la messagerie de la mairie (mairie.biert@wanadoo.fr) , en venant déposer une contribution dans la Boîte à Idées à la mairie, ou en venant rencontrer un élu le mardi ou le vendredi après-midi.

LE 11 NOVEMBRE 2020 A BIERT



Conformément aux directives préfectorales, la cérémonie du 11 novembre s'est tenue en effectif restreint à Biert. Le maire, Gilbert Lazaroo, ses adjoints Christian Lammens et Ginette Pesci, la plus jeune conseillère Ghislaine Chavanne et Pierre Pujol, se sont d'abord rendus au cimetière communal pour déposer un bouquet sur la tombe de quatre Biertois morts pendant la Grande Guerre. Guy Prince a exposé une petite biographie sur chacun des quatre. Le discours de Madame Darrieussecq, ministre déléguée aux anciens combattants a été lu, rappelant que c'est le 11 novembre 1920, il y a cent ans, que « le peuple de France a accompagné solennellement le Soldat inconnu sous les voûtes de l'Arc de Triomphe » .

Puis la petite délégation s'est dirigée vers le monument aux morts où une gerbe a été déposée au nom de la commune. Le maire a lu la lettre poignante du soldat Henri Piquemal de Petes à sa mère.

Une délégation restreinte à l'entrée du cimetière de Biert

Une nouvelle Marianne sera bientôt installée dans la salle du Conseil. Elle est l'œuvre du sculpteur Philippe Monaux de Saint Girons



« Nosto Coummuno – Vive la Commune ! » est le journal de la commune de Biert édité par la municipalité. Tiré à 350 exemplaires, distribué gratuitement à tous les habitants.

Directeur de la publication : Gilbert Lazaroo, maire.

Coordination de la rédaction : Christian Lammens.

Groupe « Journal » : Herma Hagen, Lisa Pelissier, Fiet Hendrixx, Jean-Romain Lambert, Hélios Minguez, Guy Prince.

Mise en page : Herma Hagen, Fiet Hendrixx et Christian Lammens. Merci à Annie Bonnefont pour son aide.

Couverture : création David Suls.

Correctrice : Danick Florentin.

Impression : Imprimeries Fabbro, Saint-Girons, sur papier recyclé. Coût : 740€.

Prochaine parution : mars 2021.

Faites-nous parvenir vos réactions, suggestions, tribunes libres, avant le 10 mars 2021, soit par la messagerie de la mairie (mairie.biert@wanadoo.fr), ou en venant déposer une contribution dans la Boîte à Idées à la mairie.

COMPTES RENDUS CONSEILS MUNICIPAUX

SÉANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019

Présents : Loubet Jean-Philippe, Dailly Jean-Claude, Soum Andrée, Pujol Ginette, Hagen Herma, Sailhac Marie-Christine.

Absents : Deixonne Françoise, Lavergne Olivier, Calizzano Anaïs, Sutra Yves (pouvoir à Dailly Jean-Claude), Minguez Hélios (pouvoir à Pujol Ginette).

- Secrétaire de séance : Loubet Jean-Philippe
- Approbation du dernier conseil municipal du 26/06/2019 à l'unanimité

Délibération n° 1 : achat d'une bétonnière professionnelle. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2 : opposition à la fermeture de la Trésorerie d'Oust. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3 : choix de l'entreprise Spie batignolles. Adoptée à l'unanimité.

Réflexions sur les projets d'investissements : voirie, garage Servat, sol des gîtes.

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

Présents : Sutra Yves, Loubet Jean-Philippe, Dailly Jean-Claude, Soum Andrée, Minguez Hélios, Hagen Herma, Sailhac Marie-Christine.

Absents : Deixonne Françoise (pouvoir à Sutra Yves), Lavergne Olivier (pouvoir à Loubet Jean-Philippe), Calizzano Anaïs, Pujol Ginette (pouvoir à Sailhac Marie-Christine).

- Secrétaire de séance : Loubet Jean-Philippe
- Approbation du dernier conseil municipal du 18/09/2019 à l'unanimité.

Délibération n° 1 : adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'opérations de voirie. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2 : rapport d'activité de la Communauté des Communes Couserans-Pyrénées pour l'année 2018. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3 : fixation des astreintes. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 4 : soutien à l'ONF. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 5 : modification des heures d'ouverture du camping municipal du 1er mai au 31 octobre à partir du 1er janvier 2020. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 6 : modification des tarifs du gîte école au 1er janvier 2020 : semaine basse saison : 270€ ; semaine haute saison : 300€ ; WE : 95€. Adoptée à l'unanimité.

Prévoir délibération pour les demandes de subventions 2020 : rénovation garage Servat ; voirie : routes Coulat, Carabas, Fontelles, Jacquès, Guirel.



A consulter intégralement sur lapagelocale.fr/09320-biert

SUITE...

SÉANCE DU MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019

Présents : Loubet Jean-Philippe, Dailly Jean-Claude, Soum Andrée, Pujol Ginette, Hagen Herma, Sailhac Marie-Christine, Minguez Hélios.

Absents : Deixonne Françoise, Lavergne Olivier (pouvoir à Dailly Jean-Claude), Calizzano Anaïs, Sutra Yves (pouvoir à Soum Andrée).

- Secrétaire de séance : Loubet Jean-Philippe.
- Approbation du compte-rendu du 06/11/2019. Approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 1 : approbation du montant des attributions de compensations au titre de l'année 2019. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2 : soutien à la radio « La Locale » pour élargir sa zone de diffusion à notre vallée. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3 : bail de chasse. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 4 : itinéraire de randonnée. Adoptée à l'unanimité.



SÉANCE DU MERCREDI 22 JANVIER 2020

Présents : Sutra Yves, Loubet Jean-Philippe, Dailly Jean-Claude, Soum Andrée, Minguez Hélios, Hagen Herma, Sailhac Marie-Christine.

Absents : Deixonne Françoise, Lavergne Olivier, Calizzano Anaïs, Pujol Ginette.

- Secrétaire de séance : Loubet Jean-Philippe.
- Approbation du compte-rendu du 11/12/2019 . Approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 1 : approbation des statuts AGEDI (Agence de gestion et de développement Informatique). Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2 : choix d'un avocat, M. Lesprit, pour défendre les intérêts de la commune à la cour d'appel de Toulouse. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3 : RIFSP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) catégorie B. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 4 : approbation de la demande de subvention via la Communauté des Communes. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 5 : création d'un emploi permanent de rédacteur principal 2ème classe. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 6 : prolongation de 5 ans de la déclaration d'utilité publique du chemin des Rhodes Barrabam. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 7 : subvention DETR 2020. 1 abstention – adoptée par 8 voix.

Délibération n° 8 : subvention FDAL (Fonds Départemental d'Animation Locale) 2020. 1 abstention – adoptée par 8 voix.

Délibération n° 9 : achat d'un treuil forestier. Adoptée à l'unanimité.

Observations : l'extinction de l'éclairage public du village n'est pas respectée.
M. Gilles Corretge demande la réparation d'une fuite d'eau à Bézirac.



COMPTES RENDUS CONSEILS MUNICIPAUX

SÉANCE DU LUNDI 25 MAI 2020

Présents : Yves Sutra, Gilbert Lazaroo, Christian Lammens, Gérard Deyme, Lisa Pélissier, Ghislaine Chavanne, Ginette Pujol, Jean-Romain Lambert, Max Tissot, Herma Hagen, Hélios Minguez.

Absent : Laurent Dubois (pouvoir donné à Gilbert Lazaroo).

- Secrétaire de séance : Lisa Pélissier.

Ouverture de la séance et lecture par le maire Yves Sutra des membres élus. L'approbation du dernier conseil municipal est reportée au conseil suivant.

M. Yves Sutra demande à l'assistance la doyenne et la cadette de l'assemblée pour prendre la présidence et le secrétariat de séance. Mme Herma Hagen est désignée doyenne et préside, Mme Lisa Pélissier, cadette, prend le secrétariat. L'assemblée à l'unanimité approuve.



Election du maire :

Mme Herma Hagen doyenne de l'assemblée sollicite deux volontaires comme assesseurs :
Mme Ghislaine Chavanne et monsieur Max Tissot acceptent de constituer le bureau.

Candidat : M. Gilbert Lazaroo :

M. Gilbert Lazaroo ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions. M. Gilbert Lazaroo prend la présidence et remercie l'assemblée.

Election des adjoints :

Le conseil municipal, décide la création de 3 postes d'adjoints. Adoptée à l'unanimité.

Election du premier adjoint :

candidat : M. Christian Lammens.

M. Christian Lammens est proclamé premier adjoint au maire avec 10 voix.

Élection du second adjoint :

candidat : M. Hélios Minguez

M. Hélios Minguez est proclamé deuxième adjoint au maire avec 10 voix.

Élection du troisième adjoint :

candidat : Mme Ginette Pesci-Pujol.

Mme Ginette Pesci-Pujol est proclamée troisième adjointe au maire avec 10 voix.

Après avoir remercié M. Yves Sutra pour ses mandats précédents, défini le prochain ordre du jour et la mise en place du conseil municipal dans la commune, la séance est levée.

SÉANCE DU JEUDI 11 JUIN 2020

Présents : Gilbert Lazaroo, Christian Lammens, Hélios Minguez, Ginette Pujol, Max Tissot, Ghislaine Chavanne, Lisa Pélissier, Herma Hagen, Gérard Deyme, Jean-Romain Lambert.

Absent : Laurent Dubois (pouvoir à Gilbert Lazaroo).

- Secrétaire de séance : Christian Lammens.
- Approbation des comptes-rendus des conseils précédents :
 - conseil du 20/02/2020 : abstention de tous (car nous n'étions pas en fonction) ;
 - conseil du 25/05/2020 : approbation à l'unanimité

Délibération n° 1 : délégués au Parc Naturel Régional (PNR).

Lammens Christian : délégué titulaire

Lambert Jean-Romain : délégué suppléant. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2 : délégués Syndicat Départemental d'énergies d'Ariège (SDE 09).

Deyme Gérard : délégué titulaire.

Tissot Max : délégué suppléant. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3 : délégués Syndicat Intercommunal à Vocation Educative (SIVE).

Pélissier Lisa : déléguée titulaire

Chavanne Ghislaine : déléguée titulaire. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 4 : réseau alerte.

4 personnes susceptibles d'être contactées par la préfecture en cas d'alerte : Gilbert Lazaroo, Christian Lammens, Hélios Minguez, Ginette Pujol. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 5 : délégations au maire.

Les délégations au maire sont adoptées à l'unanimité.

Délibération n° 6 : choix des taxes.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux 2019 afin de préserver le pouvoir d'achat des habitants touchés par la crise de la Covid 19. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 7 : prime Covid pour les agents.

Prime exceptionnelle d'un montant maximum de 500€. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 8 : indemnités des élus.

Le maire souhaite ne pas percevoir l'intégralité de son indemnité de fonction (991 € bruts par mois). Il remet dans l'enveloppe globale 591 €. Il percevra 400 €, tout comme Christian Lammens, Hélios Minguez percevra 300 €, et tous les autres conseillers 130,75 €. Adoptée à l'unanimité.

Points de discussion et questions diverses :

Autorisation de recouvrement des dettes par le comptable du Trésor Public.

Adoptée à l'unanimité.

Aide sociale aux parents relative à la cantine scolaire : aide forfaitaire de 60 € par enfant biertois fréquentant la cantine . Adoptée à l'unanimité.

Projet « abeilles en liberté » : Stéphanie Daliot demande la création d'un poste salarié en vue de travailler à la sauvegarde des abeilles par le fleurissement de la commune. Non adoptée.

Ouverture du camping : du 01/07/2020 au 30/09/2020. Embauche d'un agent contractuel pour 3 mois à temps complet, emploi financé grâce à la redevance de gardiennage de caravanes posées à l'année. Cet agent s'occupera de la gestion du camping et des gîtes communaux. Adopté à l'unanimité.

COMPTES RENDUS CONSEILS MUNICIPAUX

SÉANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2020

Présents : Gilbert Lazaroo, Herma Hagen, Christian Lammens, Max Tissot, Jean-Romain Lambert, Hélios Minguez, Ghislaine Chavanne, Ginette Pujol, Gérard Deyme, Julia Lammens, Lisa Pélissier.

Absent : Laurent Dubois.

- Secrétaire de séance : Lisa Pélissier.
- Approbation du dernier conseil municipal du 11/06/2020 à l'unanimité.

Délibération n° 1 : le budget primitif M14 2020

Les recettes d'investissement s'élèvent à 362 313.21 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 362 313.21 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 464 650 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 464 650 €.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2 : délégué du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Deyme Gérard : délégué des élus.

Lammens Julia : déléguée des agents. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3 : commission communale des impôts directs.

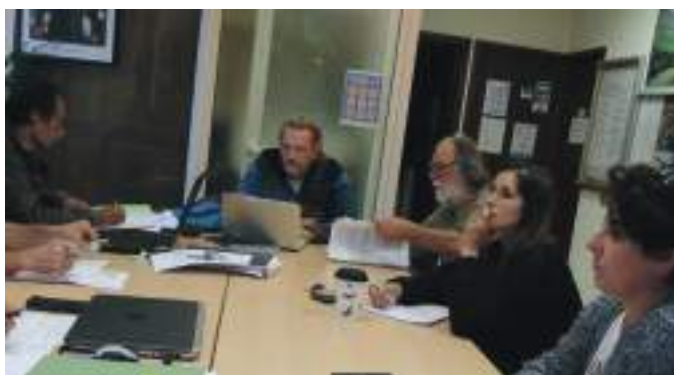
Liste de 24 contribuables de la commune à proposer au directeur des services fiscaux.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 4 : délégués élections sénatoriales du 27/09/2020.

Gilbert Lazaroo : titulaire avec 9 voix.

Minguez Hélios, Pujol Ginette, Max Tissot : suppléants avec 9 voix.



Questions diverses :

Ralentissement village : repousser dos d'ânes devant « Maison Esméralda » à l'entrée du village. Adopté à l'unanimité.

Chemin rural devant maison Jean-Michel Douce et Florence Michel à Nabiès : demande de cessation ce chemin par la mairie avec prise en charge des frais par les propriétaires.

Décision reportée.

Demande d'extension de ligne électrique à Carrabas chez Anne Marie Seille. Réflexion sur aide à l'installation de panneaux solaires.

Les activités de l'été : atelier démocratie participative, soirée projet sur les lieux culturels, apéro philo, concert en collaboration avec « Les Trois Chaises », célébration de la saint Bourtoulou.

Projet foncier : installation de maraîchers et agriculteurs sur la commune.

Camping municipal : 1 jour de congé/semaine pour Fred Mazuer qui gère le camping.

Réflexion sur le prix du gardiennage des caravanes à l'année.

SÉANCE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

Présents : Gilbert Lazaroo, Herma Hagen, Ginette Pujol, Ghislaine Chavanne, Lisa Péliissier, Christian Lammens, Hélios Minguez, Max Tissot, Jean Romain Lambert, Gérard Deyme.

Absent : Laurent Dubois .

- Secrétaire de séance : Gérard Deyme.
- Le compte rendu du conseil du 16/07/2020 sera approuvé lors du prochain conseil.

Délibération n° 1 : délégué à l' AGEDI (Agence de Gestion et Développement Informatique). Christian Lammens. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2 : délégué conseiller défense. Gilbert Lazaroo. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3 : représentants de la commune au SMDEA (Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'assainissement). Gilbert Lazaroo, suppléant Max Tissot.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 4 : délégations au maire. Délibération refaite avec plus de précisions. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 5 : ouverture et tarifs camping municipal 2021. Ouverture du 01/06/2021 au 30/09/2021 avec gardien, employé à 30h/semaine. Tarifs égaux à 2020. Autres périodes en autogestion à voir. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 6 : subventions aux associations. Pour : 8 ; contre : 1 ; abstention : 1.

Amis résidents EHPAD Servat : 200 €

Restos du cœur : 200 €

Aïki Taiso : 100 €

Fonds Unique Habitat : 400 €

Comité des Fêtes : 250 €

Biert Aoué : 250 €

Délibération n° 7 : changement d'imputation travaux en régie au budget. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 8 : admission en non valeur de 2512,56€. Ce montant concerne des titres de recettes irrécouvrables de loyers impayés des années 2014 et 2015. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 9 : adhésion au service de Délégué à la Protection des Données Mutualisé du CDG 09 (Centre de Gestion 09). Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 10 : motion pour le maintien du Centre des Finances Publiques d'Oust Massat. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 11 : motion pour le soutien à Pierre Kilongo et sa famille. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 12 : refus d'installer davantage de compteurs Linky dans les bâtiments de la mairie et annexes. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 13 : gestion douce de la forêt communale. Adoptée à l'unanimité, eu égard aux principes de transition écologique et avec pour objectif de protéger le climat, les paysages, la biodiversité, la qualité des eaux, l'emploi local et l'autonomie en ressources naturelles. Ce projet de gestion douce devra se traduire concrètement dans les propositions de l'ONF pour la révision d'aménagement forestier 2021-2035 .

Délibération n° 14 : projet d'adhésion à « Collectivités forestières Occitanie ». Reportée.

Questions diverses et discussions :

Création d'un centre d'exposition de la chauve-souris au garage Servat.(subventions grâce à Natura 2000 et au PNR).

Vérifier l'efficacité du paratonnerre au sommet de l'église.

Extinction de l'éclairage public du village entre 23h et 6h à partir du 01/11/2020.

Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie.

Désormais dans le journal communal, une large place sera laissée à l'expression libre. Chacune et chacun peut nous faire parvenir un texte, une lettre ouverte, une réaction sur un sujet national ou local. Bien entendu toute contribution doit être signée. Le conseil municipal et le comité de rédaction ne pourront être tenus pour responsable des propos tenus.

tribune libre

RÉFLEXION SUR LE DEVENIR DES ÉDIFICES RELIGIEUX DE NOTRE COMMUNE

Un article de Gérard Deyme et Max Tissot, conseillers municipaux s'exprimant à titre personnel.

En 1905 le principe de la séparation des Églises et de l'État a conduit à la redéfinition des règles concernant le régime de propriété, de jouissance et d'entretien des édifices culturels. Les associations culturelles protestantes et israélites sont devenues propriétaires des biens jusque-là détenus par les établissements publics du culte. En revanche, la loi n'a pas pu être appliquée pour l'Église catholique, qui a refusé la constitution d'associations culturelles.

Une loi a été adoptée en 1907 pour résoudre les problèmes de propriété des édifices catholiques. La loi du 2 janvier 1907 pose que tous les biens en question deviennent propriété publique mais sont mis à la disposition des fidèles et des ministres du culte. Ce qui, au final, constitue un réel avantage financier pour la communauté catholique.

Notre commune possède 2 églises, celle du village et celle du hameau de Mourès. Actuellement nous avons dû intervenir sur l'église de Mourès suite à l'arrachement de tôles protégeant le clocher et d'infiltrations d'eau mettant en danger la voûte. Des travaux de réfection plus importants pourraient être nécessaires mais nécessiteraient une réelle réflexion au niveau du budget communal.

Le 4 octobre 2018, M^{gr} Jean-Louis Papin, évêque de Nancy et Toul, est intervenu lors de la première journée du colloque « Le devenir des églises. Les collectivités face aux défis de mutation du patrimoine religieux ».

Il a déclaré : « Vouloir maintenir sans discernement les très nombreuses églises communales sous le régime de la stricte affectation alors que nous ne pourrions pas en avoir un usage convenable, c'est condamner à la ruine une grande partie du patrimoine religieux car nombre de petites communes ne pourront pas ou ne voudront pas s'engager dans l'entretien d'un édifice aussi peu utilisé par les fidèles ». Une autre voie peut être envisagée : « ce serait un usage partagé de l'église qui, sans mettre en cause son affectation première au culte, permettrait à l'édifice de rendre des services habituels à la population locale... »

Actuellement notre commune est confronté au manque de salle en mesure d'accueillir les Biertois dans des conditions conformes aux impératifs de sécurité sanitaire imposés par l'épidémie de Covid. Pouvoir utiliser l'église par exemple pour les « Jeudis du Vivre Ensemble » serait un service appréciable. Par ailleurs il faudra aussi envisager de faire appel à la contribution financière de la sphère privée pour l'entretien de ce patrimoine architectural que la commune seule ne pourra assurer.

Nous souhaitons pouvoir établir un dialogue avec la communauté catholique et ses représentants afin d'assurer l'avenir des édifices religieux de notre commune.

LES RETRAITES EN COLERE !

Retraité(es) sacrifié(es) avant et pendant la crise, c'est assez !

L'après crise doit être différent !

Les retraité(es) ont payé le plus lourd tribut à la « crise sanitaire », ils représentent 80 % des décès dus au coronavirus, dont la moitié survenus en EHPAD et établissements. Nombre de celles et ceux qui ont vaincu le virus en conserveront des séquelles invalidantes. Les retraité(es) ont été

sacrifié(es), jugé(es) non prioritaires pour utiliser un système de santé rendu insuffisant, après des dizaines d'années d'économies sur la santé et les investissements, le personnel, les moyens à l'hôpital public, la prise en charge de la perte d'autonomie.

Ces sacrifices prolongent ceux imposés depuis plusieurs années sur le pouvoir d'achat, le quasi gel des pensions depuis 2014, la baisse des

pensions en 2018. Entre le 1er janvier 2008 et le 31 décembre 2019, les prix ont augmenté de 12,93 %, le Smic a progressé de 20,05 % et les pensions nettes seulement de 8,60 %.

L'avenir qui nous est préparé pourrait être pire, il est annoncé par des attaques insupportables qui veulent préparer l'opinion publique, une culpabilisation scandaleuse des «retraité(es) qui n'ont pas perdu de revenus pendant la crise », en niant le nombre de morts et les sacrifices financiers de toutes ces dernières années. Les retraité(es) devraient vivre reclus, et même ne plus aller chercher leurs petits-enfants à l'école !

Racket sur les retraité(es) et les personnes en perte d'autonomie : Le rapport **VACHEY** sur l'organisation d'une branche autonomie de la Sécurité sociale propose de « racketter » les retraités et les personnes en perte d'autonomie pour financer la 5ème branche. Ce rapport présente 2 caractéristiques principales : il confirme l'étatisation de la gestion de la perte d'autonomie, antinomique à son intégration dans la Sécurité sociale ; il organise un véritable « racket » sur les retraités et les personnes en perte d'autonomie, exonérant les employeurs de toute participation au financement de ce risque. (...) Les premiers impactés seront les retraités, présentés comme des « nantis », avec alignement de leur CSG sur celle des actifs et la réduction de moitié de l'abattement fiscal de 10% sur leur pension. C'est aussi une réduction de niches sociales et fiscales, pas pour les entreprises du CAC 40 mais pour les résidents en EHPAD (alors que le coût moyen de l'hébergement excède le montant de la retraite moyenne) et ceux qui ont plus de 70 ans et ont recours aux services d'aide à domicile. Les salariés ne sont pas non plus oubliés, avec la proposition d'une 2ème journée de solidarité ou la réduction de l'abattement dont ils bénéficient sur la CSG. En revanche, rien n'est demandé aux entreprises, si on excepte la proposition de limiter l'exonération de cotisations patronales famille sur les plus hauts revenus (entre 2,5 et 3,5 Smic).(...)

Pourtant, aujourd'hui, l'économie a besoin de ces « actifs bénévoles » et de ces « consommateurs » retraités qui ont « du temps » pour les loisirs, les voyages, la culture, la vie associative et communale, etc.

Pourtant, les retraité(es) en perte d'autonomie

ont besoin d'une bonne pension qui s'avère aujourd'hui bien insuffisante pour payer l'important reste à charge des établissements.

Nous sommes inquiets de ce qui pourrait être dans le PLFSS 2021, le projet de loi du financement de la Sécurité sociale du 15 octobre, qui représente un enjeu plus important que d'habitude dans le contexte de la crise du Covid-19 et du Ségur de la santé.

Oubliées les belles paroles hypnotiques du Président Macron, en 2017 « avec moi, le pouvoir d'achat des retraité(es) sera préservé », et du 12 mars 2020 « la santé n'a pas de prix » : l'avenir risque d'être une nouvelle baisse de notre pouvoir d'achat, voire de notre pension, et la poursuite des économies sur le système de santé.

Oublié le constat montré par la crise sanitaire, l'importance d'un système de protection sociale capable de maintenir les revenus d'une partie importante de la population, de contribuer au maintien de l'activité économique, d'offrir à tous un accès au soin.

Nous réclamons :

- La gratuité des masques qui représente, pour des retraités et des pensions de réversion, une lourde contrainte financière supplémentaire.
- Le respect des maigres engagements, les pensions entre 2 000 et 2 014 € devaient augmenter de 0,1 à 0,5 % au 1er mai 2020, cette revalorisation a été repoussée au 1er octobre, elle doit être versée.
- Le retour à l'indexation de toutes les pensions sur l'évolution des salaires et une mesure immédiate de revalorisation de toutes les pensions et de rattrapage du pouvoir d'achat perdu. Aucune pension ne doit être inférieure au SMIC.
- Le maintien et le développement des services publics de proximité.
- La reconnaissance des retraité-es à leur juste valeur, contributeurs de liens sociaux et d'emplois, bref, des citoyens. Un-e ministre ou un-e secrétaire d'État pour les 17 millions de personnes retraitées s'impose.

Nous refusons de payer l'addition de la crise sanitaire alors qu'une minorité s'enrichit de plus en plus. A l'inverse, nous demandons du pouvoir d'achat pour le plus grand nombre, la suppression de la hausse de la CSG, une réforme fiscale qui rétablit une réelle progressivité.



ETAT CIVIL

Décès

Le 6 juillet 2019, M. André SERVAT Pailhares à Sentenac d'Oust, 70 ans, originaire d'Encénou.

Le 7 juillet 2019, M. Dominique PRÉVOTÉ à Caen, 69 ans, du village de Biert.

Le 28 juillet 2019, Mme Marie SERVAT à Saint-Jean-de-Verges, 96 ans, originaire du Saraillé.

Le 30 juillet 2019, Mme Yvonne DANDIEU « Barraquet » à Toulouse, 90 ans, originaire de Cane.

Le 25 août 2019, Mme Marion THIEL-MATZ du village de Biert, 71 ans.

Le 3 septembre 2019, Mme Marie LOUBET « Bragade » à Mazères, 88 ans, originaire des Fontelles.

Le 24 septembre 2019, M. René STÉVENOT à Toulouse, 99 ans.

Le 10 octobre 2019, Mme Fernande BERNARD à Argein, 91 ans, originaire de Berret.

Le 20 novembre 2019, Mme Marie-Rose BÉNAZET « de Boutou » à Toulouse, 69 ans, originaire de Carabas.

Le 29 novembre 2019, M. Jean-Baptiste DEMERSON du hameau des Fontelles, 89 ans.

Le 11 avril 2020, M. Aimé LOUBET « Carrabas » à La Palme (Aude), 87 ans, originaire de Berret.

Le 15 avril 2020, Mme Françoise PANZANI à Massat, 88 ans, originaire de Tartein.

Le 11 mai 2020, M. Raymond SERVAT Paillarès à Pamiers, 90 ans, originaire du village de Biert.

Le 27 mai 2020, M. Aimé RIVIÈRE Annétous à Massat, 89 ans, originaire du Ramé.

Le 28 juin 2020, M. Iréné GALY « Tantounat » à Saint-Lizier, 90 ans, originaire de Parrabeil.

Le 4 septembre 2020, M. Sébastien GILLES au Besset, 49 ans.

Le 4 novembre 2020, M. Toon HOENDERVANGERS aux Pays-Bas, 63 ans, du hameau de Bellot.

Naissance

Le 27 août 2019, Lola Ingrand SICAULT de Christophe INGRAND et Hélène SICAULT du lieu-dit La Croue.

Mariages

Le 14 septembre 2019, à la mairie de Biert, a été célébré le mariage de Mme Valérie REGAN et de M. Jacques BASSANETTI, du hameau du Besset.

Le 5 septembre 2020, à la mairie de Biert, a été célébré le mariage de Mme Myriam CHAVANNE, du hameau de Campètes, et de M. Dominique PELLETIER.

Le 20 novembre 2020, à la mairie de Biert, a été célébré le mariage de Mme HARVEY Karin et M. MOIZO Xavier, du hameau de Brozi.

Nationalité Française

John CABLE, de Bagen, a acquis la nationalité française.

Témoignage : Mon confinement à Bézirac ?

Très impressionnée par les images des soignants j'ai pensé, pour en garder le souvenir, habiller deux « mounaques » en soignants (3ème semaine de confinement). Revenant très régulièrement des nouvelles des petits enfants par internet, toujours au tricot, je les ai représentés dans leurs activités, tant à Rouen, à Dijon qu'en Australie.

Cet été chacun a pu se retrouver : joueur de basket (1), lectrice de Harry Potter (2), gymnaste (3), pâtissier tarte aux poires (4), cuisinier gambas et noix de coco (5), artiste peintre et aide aux devoirs du petit frère (6).

En haut, à droite c'est une maman ne sachant que faire des pattes et tête du poulet à faire cuire (aide aux producteurs locaux).

Dans le hameau les haies ont été taillées, les lierres arrachés, les orties... sont toujours là.

Bref un confinement sans angoisse avec un beau printemps.

Françoise D.



Aono UN ESPOIR DU SNOWBOARD



Depuis deux années, la jeune Aono Pordié, âgée de 10 ans, fréquente les bancs de notre école*. Et lorsqu'elle s'en absente, c'est pour vivre pleinement sa passion du snowboard. Entraînée depuis ses 4 ans à la Família Snowboard, le club spécialiste de Guzet, cette enfant est l'un des espoirs français de la discipline freestyle. Double championne de France en titre, vainqueur de la Coupe de France 2020 chez les poussines, elle est également membre de la sélection nationale des moins de 13 ans. Bénéficiant d'un engagement supérieur à la moyenne pour son âge, il n'est pas rare de la voir s'élancer sur d'énormes tremplins de neige pour y effectuer ses figures. Comme elle le dit elle-même, elle « adore voler » ! Ses aptitudes lui ont aussi permis de remporter sa première médaille internationale en Suisse en tout début d'hiver.

Elle « adore voler » !

UN CONFINEMENT POSITIF

Le ralentissement national de ces derniers mois n'a pas eu d'impact néfaste sur la jeune sportive : son confinement a été l'occasion de prendre du repos, de réviser ses gammes athlétiques et acrobatiques, tout en suivant les cours à distance procurés par son instituteur M. Chancholle.

Aono est habituée à travailler autrement car les déplacements imposés par sa discipline en période hivernale la conduisent souvent hors des murs de l'école. Son instituteur joue à ce titre un rôle important dans la jeune carrière d'Aono, en assurant suivi régulier et rattrapages.

A l'heure où certains rêvent de vacances et de plages, Aono, elle, se languit de retrouver la neige. Et ce sera bientôt le cas, puisqu'elle rejoindra dès la fin du mois ses amis de l'équipe nationale pour un long stage d'entraînement sur le glacier des Deux Alpes. Bonne route, bon vol !

* Cet article a été écrit pour une parution dans le numéro de juillet, et repoussée dans celui-ci. Aono est au collège cette année.



SOMMAIRE

2	LE BLASON	13	LE 11 NOVEMBRE
3	EDITO	14	CONSEILS MUNICIPAUX
4	HISTOIRE	20	TRIBUNE LIBRE
8	LE BUDGET	22	ETAT CIVIL
10	ÇA BOUGE À BIERT	23	PORTRAIT

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Comme annoncé dans notre programme électoral, nous avons augmenté les plages d'ouverture et de permanence téléphonique de la Mairie.

Vous pouvez aussi rencontrer Gilbert Lazaroo, le maire, tous les mardis après-midi, et Christian Lammens, premier adjoint, tous les vendredis après-midi ou à d'autres moments sur rendez-vous.

En dehors des heures d'ouverture de la mairie, en cas d'urgence, vous pouvez joindre un(e) élu(e) au 06.47.15.62.93.

Permanence téléphonique tous les après-midi de 14h à 17h.

Ouverture au public le lundi 14h-17h (état civil :1851-2019 et consultation du cadastre), le mardi, mercredi et vendredi après-midi de 14h à 17h.

Le jeudi après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14h à 17h.

Tél. : 05 61 96 95 25
mairie.biert@wanadoo.fr
lapagelocale.fr/09320-biert